

Josges Matun 9/12/2011.

Le parc va-t-il perdre son label ?

Le conseil national de protection de la nature a refusé par quatre voix contre trois et onze abstentions la nouvelle charte du parc naturel régional des ballons des Vosges. Certes, l'avis de ce comité d'experts n'est que consultatif, mais il est souvent suivi par le ministère de l'écologie. Motif du rejet : la charte n'est pas assez orientée vers la protection de la nature. Rien de très nouveau en soit. Au milieu des années 1990, les protecteurs de la nature dénonçaient déjà « les mesurette » du parc régional « perpétuellement entachées d'autocensure dictée par la pression des promoteurs ». Et ils mettaient le doigt sur l'ambiguïté de la structure dirigée par des élus « ballottée entre des intérêts contradictoires et dominées par des lobbies ». Aujourd'hui, le problème demeure. Le parc, c'est toujours le mariage de la carpe et du lapin : soit il laisse faire au nom du développement, soit il impose son veto au risque de s'aliéner les communes concernées. Résultat, son bilan « est assez faible tant sur la partie sommitale du massif

que dans les fonds de vallées » estimait dans son rapport intermédiaire, Christian Juberthie, membre du comité permanent du conseil national de la nature en regrettant « l'absence de stratégie clairement définie pour tout ce qui touche à la préservation du patrimoine naturel, paysa-

ger et de la biodiversité ». Le ministère de l'écologie ne dit pas autre chose. « Même sur les Hautes-Vosges, cœur de nature et de biodiversité, le parc n'a pas encore réussi à dépasser certains antagonismes et à mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels,

socioprofessionnels et associatifs » indique le ministère en observant que malgré le travail pédagogique et d'accompagnement déployés par le parc, « les conditions ne sont pas réunies pour l'engagement d'un projet partagé ». Et l'Etat de pointer du doigt, « le manque

de prise de conscience des collectivités autour des enjeux propres au territoire et leur réticence à s'engager ». Bref, c'est toute la gouvernance du parc, dirigé par les communes qui est en cause, mais aussi ses choix stratégiques. Se pose également inévitablement la question de l'importance du territoire couvert. Avec ses 308 000 ha, le parc régional des ballons des Vosges est l'un des plus grands de France, très loin devant celui du Vercors (30 000 ha) ou celui du Jura (75 000 ha). 22 ans après sa naissance, le parc est à la croisée des chemins. La précédente charte valable jusqu'en 2008 a été prolongée de deux ans par décret. Et depuis 18 mois, il n'a plus aucune existence légale... Le parc des ballons peut-il perdre son label comme cela avait été le cas dans le marais poitevin en 1996 ? Il ne faut totalement l'exclure tant sa situation est désormais compliquée. L'avis de la fédération des parcs attendu le 14 décembre sera particulièrement surveillé.

